

La plupart des logements au Nouveau-Brunswick sont possédés

Un **logement** désigne les caractéristiques physiques d'un ensemble de pièces d'habitation. Les logements peuvent être collectifs (désignent les établissements servant à des fins commerciales, institutionnelles ou communautaires, comme les hôtels, les hôpitaux ou les prisons) ou privés (désignent un ensemble de pièces d'habitation destinés au logement qu'une personne ou un groupe de personnes habite ou pourrait habiter).

Les renseignements ci-dessous se rattachent aux logements privés occupés.

REMARQUE : Il est possible que les distributions ne totalisent pas 100 % à cause d'un arrondissement.

- Des quelque 296 000 logements dans la province en 2006, les trois quarts (75,5 % ou 223 375) étaient possédés par des résidents du Nouveau-Brunswick. Les ménages de locataires représentaient 24,1 % ou 71 240 de tous les logements, tandis que moins d'un pour cent des ménages (1 350) habitait une réserve.
- En 2006, 37,6 % des ménages au Nouveau-Brunswick ont déclaré que deux personnes ou plus contribuaient aux paiements du logement (comme l'hypothèque, le loyer, les impôts et l'électricité). Parmi les provinces, l'incidence des ménages déclarant avoir plus d'un soutien était la plus élevée à l'Île-du-Prince-Édouard (43,2 % de tous les ménages) et la plus faible au Québec (33,2 %).
- Près de quatre ménages sur 10 dans la province (38,3 %) ont déclaré avoir une femme comme soutien du ménage en 2006. Les résultats étaient semblables à l'échelle nationale.
- Les soutiens du ménage au Nouveau-Brunswick âgés de 55 à 64 ans avaient le taux le plus élevé d'accession à la propriété parmi tous les groupes d'âge, soit 84,4 % étaient propriétaires de leur logement. Il ne faut pas se surprendre que les soutiens du ménage de moins de 25 ans constituaient 75,4 % des ménages occupés par des locataires.

